



Communiqué

Budget 2022 : Lausanne face à la crise sanitaire et climatique

Le budget 2022 de la Ville de Lausanne présente un déficit de CHF 61.9 millions, dont près de CHF 25 millions (40%) sont imputables à la crise sanitaire, soit en amélioration de 19.3 millions par rapport au budget 2021. Ce budget se caractérise par des charges une nouvelle fois maîtrisées (+0.7%) malgré un contexte incertain et des revenus en légère croissance (+1%), et la perte de l'équivalent d'un point d'impôt, soit environ CHF 5 millions, conséquence pour les Communes du projet de baisse de la fiscalité proposée par le Conseil d'Etat vaudois dans le cadre de l'examen du budget. Par ailleurs, la Municipalité est d'avis que l'anticipation de l'accord entre l'Etat de Vaud et l'Union des communes vaudoises (UCV) doit se concrétiser dès le budget 2022, et non pas en 2027 comme prévu par l'Etat de Vaud.

Le budget 2022 de la Ville de Lausanne demeure marqué par les conséquences de la crise sanitaire qui pèsent pour environ 25 millions sur le résultat projeté. Il s'agit principalement de pertes fiscales (13 mios), de contribution au déficit des transports publics, (5.4 mios), de participation à la cohésion sociale (5 mios), de soutien à l'apprentissage (0.5 mios) ou encore d'un appui financier à Lausanne Tourisme (0.6 mios).

Climat et petite enfance comme priorités

Ce budget témoigne une nouvelle fois de l'engagement constant de la Municipalité en faveur d'une maîtrise des charges globales de la Ville de Lausanne, qui sont stabilisées à +0.7%. Des priorités claires ont donc été identifiées par la Municipalité, à commencer par la politique climatique (subvention aux transports publics, unité climat et observatoire de l'environnement, mobilité active, investissement et assainissement de bâtiments) et la petite enfance.

Pas moins de 429 places sont prévues au pré- et parascolaire, ainsi que pour les 7-8P. Les places en APEMS sont augmentées de 160 places pour la rentrée 2021 et de 180 à la rentrée 2022 pour CHF 4.2 millions. Par ailleurs, la Municipalité prévoit 89 places en centre de vie enfantine en 2022 pour 1.6 millions. La Municipalité soutient en outre la poursuite de 3 projets pilotes d'accueil parascolaire 7-8P en 2021, et une ouverture de 3 autres structures à la rentrée 2022 offrant 160 places à midi et 72 le soir. En matière de sécurité, 11 EPT d'aspirant-e-s et de policières et policiers formés supplémentaires sont également prévus.

Stabilisation des revenus

Les revenus sont en légère croissance à + 1% (+ 17.2 mios) par rapport au budget 2021. Les recettes sur les personnes physiques intègrent une perte de 5 mios liée au projet cantonal. Celles sur les personnes morales prévoient une augmentation de 12 millions (hors Covid). Les recettes fiscales tiennent compte d'un retour à une stabilité post-covid de CHF 10 mios. Par ailleurs, les recettes sur l'électricité baissent (- 8.5 mios), de même que les revenus en lien avec le domaine de l'eau et les retours péréquatifs (- 6.7 mios).

Investir pour l'avenir

La politique anticyclique déployée par la Municipalité prévoit un montant des investissements historiquement élevé de CHF 256.9 millions nets pour l'année 2022. L'assainissement et la rénovation des bâtiments scolaires, les axes forts de transports publics ainsi que le projet Métamorphose et des investissements dans le domaine de l'eau constituent l'essentiel des dépenses prévues.



Plafond d'endettement maintenu inchangé

En ce début de législature, la Municipalité prévoit de demander au Conseil communal de maintenir le plafond d'endettement inchangé à CHF 2.4 milliards, comme la législature précédente. En application des recommandations cantonales, l'endettement net hors patrimoines autofinancés, s'élève à CHF 1.9 milliards à fin 2020, en baisse légère mais régulière depuis 2012. Il en résulte dès lors une marge de manœuvre à disposition de la Ville de CHF 500 millions.

Après les améliorations financières des deux dernières législatures, qui ont généré CHF 75 millions de mesures pérennes, la Municipalité vise un objectif de CHF 20 millions de mesures supplémentaires pour la législature 2021-2026.

Au vu du contexte sanitaire qui perdure, ainsi que des enjeux climatiques et de développement qui attendent Lausanne, la Municipalité entend continuer à investir pour l'avenir et à améliorer la qualité de vie tout en veillant à une gestion rigoureuse de ses finances publiques.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic, 021 315 22 00**
- **Florence Germond, conseillère municipale, Direction des finances et de la mobilité, 021 315 72 00**

Lausanne, le 12 octobre 2021